



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU C.C.A.S**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 9h00, le C.C.A.S de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FATACCIOLI Loïc, président.**

Nombre de Membres en exercice : 13

Présents : 11

Représentés : 0

Votants : 10

Etaient présents :

Mesdames PEYRARD Corinne, NADAL Karine, MAZURE Danielle, GIRARD Anaïs, MUSEL Sandrine, FOURNIER Stéphanie, ROCOPLAN Janick.

Messieurs FATACCIOLI Loïc, FAVAS Jean, DAMATO Jean-Claude et TRINEL Daniel.

Absente excusée : Madame MARTINEZ Gaëlle.

Absente : Madame MURIGNEUX Eva

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Adoption du CFU 2025

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 voté en 2027, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour le budget principal tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 28 748 € en recettes et 27 614.59 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 1 133.41 €.

M le président indique que le vote par le Conseil du CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 ;

Après avoir ouï l'exposé de M le président, le conseil à délibérer à l'unanimité pour

- Donner acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal
- Arrêter, pour l'année 2025, le CFU de la commune de Boisseron :
- Autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Le président,
Loïc FATACCIOLI



La secrétaire de séance,
Corinne PEYRARD

